

Image not found or type unknown



## Surendettement et nu propriété

Par **Yanster**, le **05/04/2019** à **15:17**

Bonjour

Je possède 50% d'un bien immobilier les autres 50% sont à mon fils. Nous n'en avons que la nu propriété. Je suis en dossier de surendettement la BDF l'orienté vers une liquidation judiciaire avec pour but la vente du bien.

Je me demande comment vendre un bien dont je n'ai que 50% en nu propriété? Quelle réponse dois-je donner à la BDF

Merci

Par **youris**, le **05/04/2019** à **15:36**

bonjour,

il est possible de vendre la nue-propriété d'un bien même à un tiers.

comme vous êtes en indivision sur la nue-propriété, votre fils disposera d'un droit de préemption en application de l'article 815-14.

mais votre fils peut également vouloir vendre, ce sera plus facile et plus avantageux de vendre la nue-propriété complète du bien.

salutations

Par **Yanster**, le **05/04/2019** à **15:47**

Mais qui pourrait se porter acquéreur d'une nu propriété à 50%? Il ne pourrait jamais bénéficier du bien.

Par **youris**, le **05/04/2019** à **17:02**

cela peut intéresser l'autre nu propriétaire, mais il est également possible de vendre les 100% de la nue propriété.

le nu-propriétaire deviendra plein propriétaire au décès de l'usufruitier.

Par **Yanster**, le **05/04/2019** à **17:25**

Mon fils n a pas l argent pour racheter ma part et il ne veut pas vendre sa part donc c est compliqué